

SEMI DES BLES D'OR BRION

ORGANISE SON 8^{ème} RASSEMBLEMENT



« **MOTO GUZZI** »



STADE MUNICIPAL DE BRION

30 juin - 1 et 2 juillet 2017

LIMITE A 100 PERSONNES - Prévoir tentes et duvets

Vendredi 1 juillet :

A partir de 14 heures :
Accueil des motards
Vin d'honneur offert par le
Semi des Blés d'Or
20h30 Soirée « Pasta-Party »
Animation

Samedi 2 juillet :

Matin 8h15 : Visite Musée de Vierzon
Ancienne Usine Société Française
(locomotives et matériel agricole)
11h15 : Vin d'honneur
Midi : Barbecue
19h00 : Apéritif, remise des récompenses
20h30 : dîner (agneaux à la broche) avec
animation (groupe Pop-Rock)

Dimanche 3 juillet :

A partir de 7h00 : Petit déjeuner
8h30 : Ballade à Touchay – Musée
aéronautique
12 h30 : Retour au stade pour le déjeuner
avec photo de groupe
Fin de la manifestation après le déjeuner

Participation :

3 jours : 70 Euros /personne comprenant : 4 repas (vendredi soir, samedi midi et soir et dimanche midi), petit déj.

2 jours complets : 65 Euros par personne comprenant 3 Repas

Une journée : 50 Euros par personne comprenant les 2 Repas

Inscrivez-vous dès maintenant (jusqu'au 20 juin 2017). (gratuit pour les – de 12 ans).

Bonne route autour des blés.

Renseignements : Jean-Pierre DIMOLI : 06 36 57 93 16 – Catherine VANAVERMAETE : 06 10 90 07 02

.....✂.....
**BULLETIN DE PARTICIPATION A RENVoyer AVEC LE REGLEMENT
AVANT LE 20 JUIN 2017 - DATE LIMITE DES ENGAGEMENTS**

Aucune inscription ne sera prise le jour du rassemblement

Bulletin à renvoyer à Jean-Pierre DIMOLI, 5 Route d'Issoudun 36110 BRION : Chèque à l'ordre du SEMI DES BLES D'OR

NOM :

PRENOM :

Adresse :

Commune :

Code Postal :

Tél. :

Mail :

Type de moto (+ solo ou side) :

Année :

Trois jours : Nbre d'adulte(s) x 70 € = €

Nouveauté !!! FILM 2016 : 7€

Deux jours : Nbre d'adulte(s) x 65 € = €

Une journée : Nbre d'adulte(s) x 50 € = €

Je le veux J'en veux pas

Rappel : la journée du samedi comme la ballade du dimanche matin s'effectuera sous la responsabilité individuelle de chacun et ne peut engager la responsabilité des organisateurs en cas d'incident ou d'accident.

Outre le respect du Code de la Route par les participants, chaque véhicule devra être en conformité avec les règles de la circulation et assuré par son propriétaire. (Prévoir le plein avant de partir).

Signature approuvant la note de rappel concernant la ballade du samedi après-midi et du dimanche matin :